BLOC-NOTES

MOMIES

Voilà qui va nous réconcilier avec notre siècle. On entend souvent nos contemporains se plaindre des maladies qui les assiègent et qu'on attribue à notre vie intense, à nos aliments frelatés, et l'on ajoute qu'autrefois, l'on était exempt de telles infirmités. Est-ce bien sûr? Voici qui paraît prouver le contraire :

M. Rupper, d'Alexandrie, a fait des recherches histologiques sur les tissus de momies provenant de la dix-huitième à la vingtième dynastie d'Egypte, c'est-à-dire sur les corps de personnes ayant vécu quelques centaines d'années avant Jésus-Christ. Et il vient de publier les résultats de ces recherches.

« Il aurait découvert, dit un de nos confrères, les lésions suivantes : athérome, pneumonie, abcès du rein, cirrhose du foie. Dans les abcès du rein et dans d'autres régions qui ont été le siège de blessures, cet auteur aurait pu mettre en évidence l'existence des microorganismes, grâce à la coloration des tissus avec le bleu de méthylène, la fuchsine, l'hématoxyline et le Gram. Il aurait même trouvé, dans les reins de deux momies de la vingtième dynastie, des œufs calcinés de Bilharzia hœmatobia.

» Ce qu'il y a de plus curieux, c'est la proportion considérable des maladies rénales paraissant exister à cette époque. En effet, sur six momies, les reins de l'une étaient atrophiés ; deux avaient les reins remplis d'abcès multiples, farcis de bactéries ; chez deux autres on constatait la présence de bilharzia ; enfin, une seule avait les reins en bon état. »

Eh bien, qu'en dites-vous? Les anciens ne paraissent pas avoir été mieux partagés que nous! Leurs reins et leur foie étaient aussi hypothéqués que les nôtres! Cependant, ils ne connaissaient pas les excès du tabac et de l'alcool ; ils n'avalaient pas d'aliments qui les intoxiquaient tous les jours ; du moins, on pourrait le supposer.

Est-ce que déjà de leur temps, il aurait fallu aussi « revenir à la nature », et manger des noisettes et des chicons plutôt que des viandes saignantes?

Consolons-nous en pensant que si nous étions momifiés, nos momies vaudraient bien celles du temps des Pharaon et des Ramsès. — ED. P.

Les Mouvements du Marché à Terme

DE

ROUBAIX-TOURCOING

Nous savons qu'on s'est fort ému sur certaines places étrangères des informations lancées fort inconsidérément à propos de pertes éprouvées par des spéculateurs, sur des articles étrangers à la laine, et on prenait prétexte de cela pour conclure que la situation de notre place était atteinte dans une certaine mesure.

Or, il faut se défier de toutes ces exagérations tendancieuses et raisonner froidement de la situation présente.

Il s'est produit une baisse sensible depuis quelques jours sur le marché à terme de Roubaix-Tourcoing, nul ne le contestera. Mais cette baisse est-elle anormale et de nature à exciter des inquiétudes?

De l'avis des gens sensés et bien posés pour juger sainement, la baisse, qui atteint d'ailleurs autant le disponible que le terme, est la conséquence inéluctable d'un ralentissement dans la consommation, et elle se présente à un moment plutôt favorable pour la place, puisque nous sommes encore à une époque où les achats directs sur les lieux d'origine sont loin d'être terminés, notamment à la Plata où il s'est vendu très peu de laines fines jusqu'à présent : nous ne nous trouvons donc pas en présence d'une accumulation de stock.

En résumé, il s'agit aujourd'hui plutôt d'un nivellement des cours que d'un effondrement, comme on voudrait l'insinuer, provoqué par une spéculation, et on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que la situation de la place est saine et ne justifie nullement les appréhensions manifestées.

LES GRÈVES

A WATTRELOS

Une grève partielle dans une filature

Une grève partielle vient de se déclarer à l'établissement de filature Leclercq-Dupire. On nous y a déclaré que, « le mardi 27 décembre, à la rentrée, un fileur ayant été congédié, les autres ouvriers des renvideurs prirent faut et cause pour lui et sortirent de l'atelier.

» Ils abandonnent maintenant la prétention de faire réintégrer l'ouvrier congédié, cause initiale du conflit et émettent d'autres revendications que les patrons se refusent catégoriquement à accorder. »

Reviens à la Nature

Tel est le titre d'un ouvrage où chacun trouvera les moyens naturels de garder sa santé, de se prémunir contre la maladie et de vivre longtemps.

En vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue à Roubaix, 33, rue Carnot, Tourcoing. — Prix : 1 fr. 89939-1

Communications

ROUBAIX. — **Fanfare Delattre.** — A l'occasion des fêtes de Noël et de la nouvelle année, il n'y aura plus de répétition avant le vendredi 13 janvier prochain.

— **Cercle orphéonique « Les XL ».** — Ce soir, jeudi, à 8 heures, répétition générale, au « Café Français ».

LES FÊTES DE QUARTIER A ROUBAIX EN 1911

L'Union des Comités. - Le Calendrier des Fêtes

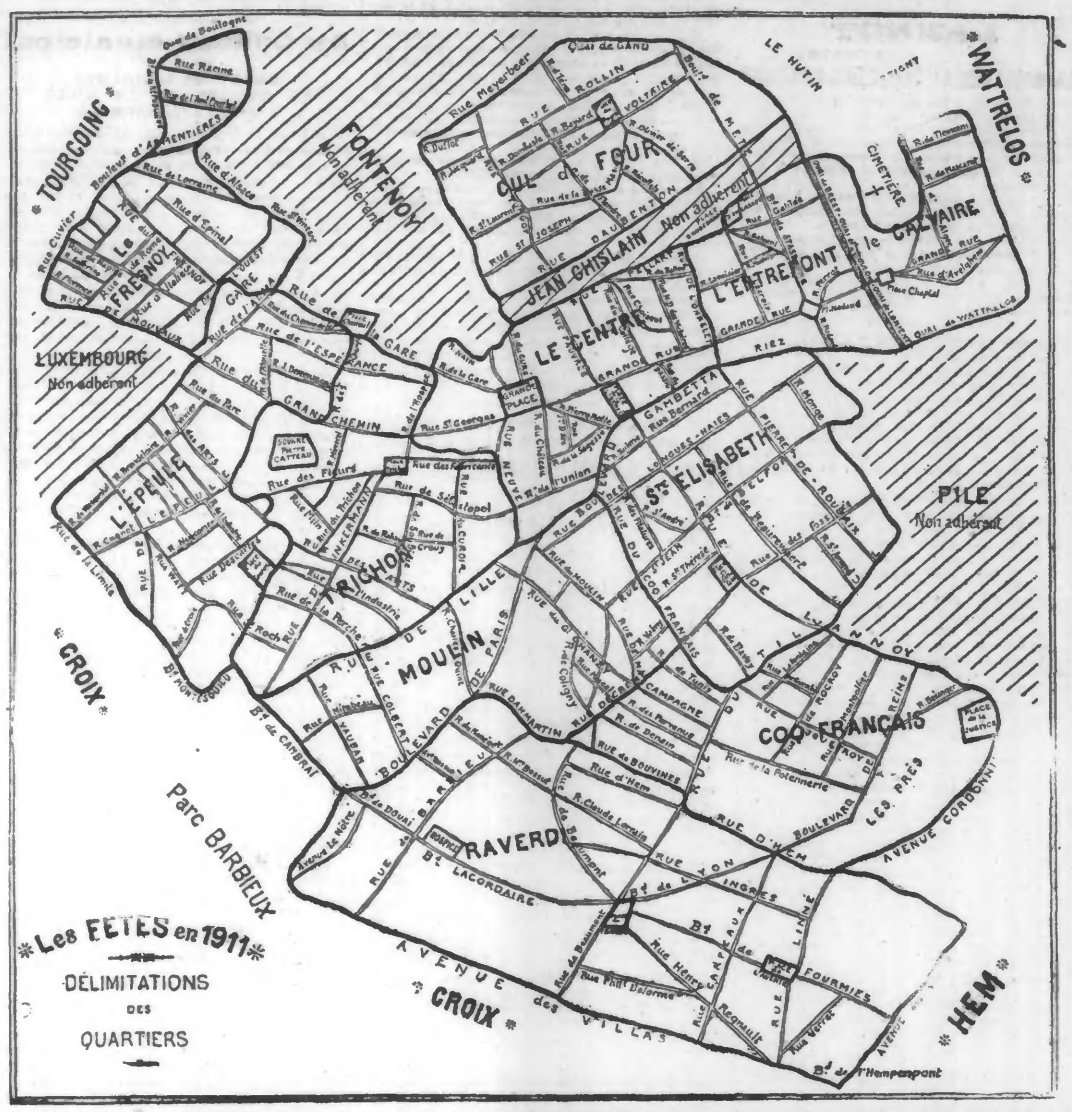

Nous avons reçu la communication suivante :

Le Comité fédéral s'est réuni sous la présidence de M. Desforest, qu'entouraient MM. Desbarbieux, Meyer, Lamère, Pierre Vial, vice-présidents ; Alfred Hocque, secrétaire-général. Tous les délégués des dix Comités de la ville étaient présents. Le fait de ne constater aucune absence dans une telle réunion est assez rare et prouve l'activité que déploient tous ceux qui ont assumé la charge d'organiser de nombreuses festivités dans Roubaix en 1911.

Dès le début de la séance, M. Hocque se félicite du résultat obtenu par l'union de tous les Comités de fêtes à qui le Conseil municipal vient d'accorder une subvention globale de dix mille francs pour les dix groupements régulièrement constitués. L'Administration municipale a droit à toute la reconnaissance des petits commerçants, car ceux-ci profiteront, sans aucun doute, des magnifiques fêtes qui se tiendront dans les quartiers, l'an prochain, aux dates ci-dessous :

COQ-FRANÇAIS	16 et 17 avril (fêtes de Pâques).
SAINTE-ELISABETH	30 avril.
LE CENTRE	4 et 5 mai.
LE TRICHON	Du 25 au 28 mai.
L'EPEULE	18 juin.
ENTREPONT ET CALVAIRE	9 juillet.
MOULIN	6 août.
CUL-DE-FOUR	20 août.
FRESNOY	9 et 10 septembre.
RAVERDI	24 et 25 septembre.

Le Comité s'occupe ensuite, avec une parfaite unanimité, de délimiter le champ d'action de chaque groupement. Après un travail continu de deux heures, les délégués se mettent d'accord sur une délimitation assez large de façon à donner le plus de satisfaction possible aux quartiers commerçants organisés.

Le plan que nous reproduisons ci-contre comprend dix sections correspondant aux dix Comités régulièrement constitués. C'est en quelque sorte dix petites villes avec leurs mairies provisoires dans lesquelles travailleront sans relâche les vaillants organisateurs.

Sur la proposition de M. Dubus, de l'Epeule, M. Hocque promet d'intervenir auprès de l'Administration municipale pour que les sociétés musicales étrangères qui se trouveront dans l'impossibilité de donner leur audition, le dimanche, dans l'enceinte de l'Exposition, se fassent entendre dans les quartiers de la ville.

M. Desforest, le sympathique président, prie les délégués de vouloir bien lui adresser, pour le 1er janvier, un extrait du procès-verbal de la réunion au cours de laquelle la constitution de leurs Comités a été établie.

Enfin, à la demande de tous les membres, des remerciements sont votés à M. Alfred Hocque, qui, non seulement a pris l'initiative de fédérer tous les Comités de fêtes, mais a employé une ténacité décisive pour obtenir de l'Administration municipale la subvention de dix mille francs.

Avec un tel encouragement de la municipalité, les fêtes, brillamment préparées, ne manqueront pas d'attirer de nombreux visiteurs, en 1911, dans les quartiers de Roubaix.

Union Mutualiste des Cantons de Roubaix

Importante réunion. — Le dispensaire mutualiste. — Extension de ses services. — 4820 francs de dons. — Quatre grands Congrès en 1911

L'« Union Mutualiste des cantons de Roubaix » a tenu, mercredi soir, une importante assemblée générale, sous la présidence de M. Edouard Duquenne son président.

Le secrétaire-général, M. Jules Gressier, dans un rapport clair et concis, rappelle d'abord les principaux faits de l'année : souscription en faveur des inondés, inauguration solennelle du Dispensaire mutualiste, magnifique fête des vétérans mutualistes, création d'une caisse de réassurance médaille d'argent décernée au Dispensaire mutualiste et médaille d'or à l'Union Mutualiste à l'Exposition de Bruxelles. Le rapport conclut par des remerciements aux bienfaiteurs et à la presse locale quotidienne et mutualiste, remerciements qui sont sanctionnés par des applaudissements.

M. Duquenne remercie M. Gressier de son excellent rapport et de son dévouement constant et fait observer que, dans sa mention des récompenses à l'Exposition de Bruxelles, il a omis la médaille d'argent qui lui a été octroyée à titre de collaborateur. (Bravos). Parlant du Dispensaire mutualiste, le président constate qu'il est devenu trop petit et que, grâce à des donateurs généreux, le local qui lui est affecté va être doublé pour l'installation d'un service de désinfection non seulement des objets de l'établissement mais encore des objets à l'usage des familles des mutualistes, et pour la création d'une bibliothèque avec appareil pour désinfecter les livres.

Passant au nouveau service médical, il signale les avantages qu'il a procurés et la satisfaction qu'il donne à toutes les sociétés de secours mutuels.

Relativement au service pharmaceutique, il déclare que, partisan en principe des pharmacies mutualistes, il estime qu'en pratique, à Roubaix un accord amiable avec les pharmaciens qui sûrement consentiraient de bonnes conditions serait préférable, en raison des aléas qui pourraient résulter de la création d'une pharmacie mutualiste et des avantages que retireraient de cet accord les mutualistes qui auraient le libre choix du pharmacien et pourraient, dans un cas pressé, se procurer les remèdes à proximité de chez eux au lieu d'être obligés de recourir à l'officine mutualiste qui se trouverait forcément éloignée du domicile du plus grand nombre d'entre eux. Il propose en conséquence la nomination d'une Commission chargée d'étudier la question et de provoquer l'entente avec les pharmaciens. « Si nos démarches n'obtiennent pas de bons résultats, ajoute-t-il, je serai le premier à recommander et à assurer la création d'une pharmacie mutualiste. »

M. Duquenne rappelle ensuite la récente assemblée de la Fédération nationale et conformément aux décisions qui y ont été prises, engage les mutualistes et surtout les administrateurs des sociétés à étudier la question de la participation à l'application de la loi des retraites et à faire acte de bons Français, en aidant à la mise en pratique de cette loi sociale.

Il rend aussi compte des démarches qu'il a faites auprès de M. le Préfet pour obtenir que les 21 sociétés qui, parmi celles qui sont affiliées à l'Union Mutualiste, ne comptent pas 200 membres soient admises à participer à la subvention départementale comme reliées par un groupement démarches qu'il espère voir couronner de succès.

Il fait ressortir également l'intérêt qu'ont toutes les sociétés de secours mutuels roubaisiennes de prendre part à l'exposition de Roubaix dans la classe de la Prévoyance, en y exposant un tableau statistique. Le droit d'inscription qui n'est que de 10 francs donne droit pour un membre de la société exposante à une réduction de 50 % sur le prix d'abonnement pour l'entrée permanente.

M. Duquenne signale qu'au cours de l'Exposition, quatre Congrès intéressant les mutualistes se tiendront à Roubaix. Le premier est ceui de l'Union nationale des associations mutuelles des sourds-muets qui se réunira en août et qui mérite au suprême degré l'attention et l'intérêt des mutualistes en raison de l'aide que méritent ces disgraciés de la nature que leur infirmité isole des relations sociales. Les trois autres se tiendront à la fin septembre et au commencement d'octobre et seront pour ainsi dire fusionnés. D'abord le grand Congrès international de la mutualité qui aura lieu les 27, 28 et 29 septembre et au cours duquel une journée sera consacrée au Congrès national des mutualités maternelles ; puis le Congrès national de l'Alliance d'hygiène sociale qui sera soudé au Congrès international par une grande réunion générale, le 30 septembre, à laquelle seront présentes les rapports des trois Congrès et par une grandiose manifestation mutualiste à laquelle sont conviées toutes les sociétés de secours mutuels du Nord de la France et des provinces belges voisines.

Au sujet du Congrès international de la Mutualité, M. Duquenne fournit les explications suivantes : Il est décidé par le bureau permanent de la Fédération internationale siégeant à Bruxelles et organisé par la Fédération nationale du pays où il a lieu. La mutualité sociale n'intervient que dans la formation des commissions locales de logement, de fêtes, d'excursions, etc.

Dans une réunion du Conseil central de la Fédération internationale, tenue récemment à Paris, au Musée Social, sous la présidence de M. Léopold Mabilleau, MM. Edouard Duquenne, Joseph Wibaux et Edouard Dubois, qui y assistaient ont été chargés de l'organisation et de l'installation des commissions locales. Pour s'acquitter de la mission qui leur a été confiée, M. Duquenne, se plaçant au point de vue général sous lequel il convient de considérer ce congrès, propose de demander à toutes les sociétés de secours mutuels de Roubaix, sans exception de groupements, de désigner deux de leurs membres qui seront répartis dans les commissions locales. Cette proposition est unanimement approuvée par l'assemblée.

M. Duquenne annonce ensuite qu'il a reçu, dans le courant de l'année, 4.820 francs de dons pour le Dispensaire mutualiste :

De M. et Mme François Roussel, 2.000 francs ; de M. Eloy-Duviller, 1.000 fr. ; de M. Joseph Wibaux, 500 fr. ; de M. Pierre Destombes, 500 fr. ; de M. Eloy-Réquillart, 500 fr. ; de M. Paul Toulemonde, 200 fr. ; de M. René Wibaux, 100 fr. ; de M. Paul Wattinne, 20 francs. Ces donateurs sont proclamés membres d'honneur de l'« Union Mutualiste des cantons de Roubaix ».

Il termine par des souhaits pour 1911 adressés à tous les assistants, à leurs familles et à leurs sociétés et annonce l'adhésion à l'« Union Mutualiste » de la société de secours mutuels du personnel des Etablissements Alfred Motte.

Puis il est procédé au renouvellement des membres du bureau à part le président qui a été nommé pour cinq ans. Sont élus : Vice-présidents : MM. Joseph Wibaux, président de la « Mutualité maternelle roubaisienne » ; Hagard, président de la société mutuelle des « Anciens sous-officiers français » ; — Secrétaire général, M. Jules Gressier, de la société « L'Employé » ; — Secrétaires : MM. Albert Despretz président des « Anciens Soldats musiciens français » ; Bou, de la « Saint-Honoré » ; — Trésorier : M. Louis Tiberghien, président de la « Saint-Henri » ; — Trésorier adjoint : M. Riger, vice-président de la « Solidarité du Nord et du Pas-de-Calais ».

A la suite d'un échange d'explications sur le service pharmaceutique, au cours duquel M. Dubois fait connaître que pour la Mutuelle Nadaud, pendant les dix ans de son existence, ce service a coûté en moyenne 1 fr. 50 par an et par sociétaire, la commission pharmaceutique est formée comme suit : MM. Dubois, Th. Gœthals, Wilhem, Riger, Delespaul, Vanacker, Lutz et Harens.

Cette commission se réunira au Café Fœlix, le lundi 10 janvier à 7 h. 1/2 du soir.

LES VOLS AU CAMION

Une bande de malfaiteurs s'empare de bobines de laine sur un camion rue de l'Ouest

Ils sont poursuivis. — L'un d'eux tire un coup de revolver qui n'atteint personne. - La bande disparaît

Un domestique de Mme Ve Delebois et Walbaum, camionneurs, rue de la Gare, M. Jean Wuillemin, âgé de 25 ans, conduisait hier soir, vers six heures, un camion chargé de balles de laine à la gare.

En longeant la rue de l'Ouest, un peu avant d'entrer dans la cour de la gare, le domestique inspecta le chargement pour s'assurer que rien ne laissait à désirer. Il remarqua alors un groupe de six à sept individus qui suivaient son camion et eut la surprise de constater que l'un d'eux venait précisément d'éventrer une balle et s'était emparé de quatre bobines de laine peignée.

Immédiatement, il se mit en devoir de crier « Au voleur! » en se dirigeant vers le groupe des malfaiteurs qui prirent la fuite.

Le domestique et plusieurs personnes qui étaient accourues, poursuivirent les malfaiteurs qui avaient abandonné leur butin.

Arrivés rue de Lorraine, les fuyard se virent serrés de près. L'un d'eux se retournant, braqua un révolver dans la direction du domestique et fit feu. La bande profita du moment d'émotion produit par le coup de feu qui, heureusement n'atteignit personne, pour disparaître.

M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement a chargé le service de la sûreté de rechercher les malfaiteurs.

Ceux-ci sont restés jusqu'à présent inconnus.

LA FÊTE POUR LES ECOLES LIBRES. — C'est sous les plus heureux auspices que s'annonce la fête organisée en faveur des Ecoles libres de Roubaix, pour le 8 janvier prochain. Le but éminemment louable que se sont proposé les promoteurs de cette solennité artistique, les concours dévoués et distingués qu'ils se sont assurés ont provoqué parmi nos concitoyens un mouvement particulièrement favorable qui fait présager le plus complet succès.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les programmes dont des artistes professionnels et amateurs ont bien voulu se charger d'illustrer la couverture, seront exposés, à partir du jeudi 5 janvier, chez Mme Jubé, rue de la Gare, où l'on pourra retenir celui dont on aura fait choix. Nous avons eu la bonne fortune d'en voir quelques-uns ; par leur composition et par leur exécution, ils présentent un véritable cachet d'art ; ils constitueront un précieux souvenir de cette fête de bienfaisance.

Nos lecteurs ont pu se rendre compte par la nomenclature que nous avons publiée des œuvres qui seront interprétées et par les noms des interprètes, de l'intérêt tout spécial qu'offrira cette séance. Nous pouvons, en outre, leur donner l'assurance que la mise au point de tous les numéros du programme est, dès maintenant, des plus parfaites. La gracieuse bluette de G. Nadaud, « Le Roseau chantant » a été, notamment, l'objet des soins les plus minutieux et son interprétation fera sûrement sensation. Notre illustre chansonnier sera donc dignement représenté à cette solennité. Ses œuvres d'un si bel atticisme auront également le meilleur des interprètes en la personne de M. Galissaux, qui a formellement promis son concours, si ses engagements au théâtre le lui permettent.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS FRANÇAIS. — La Société de Secours Mutuels des Anciens Sous-Officiers Français de Roubaix, a tenu son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Hagard, entouré des membres du bureau.

M. Louis Hus, secrétaire-trésorier, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale trimestrielle, qui est adopté sans observations. Puis il donne le décompte des recettes et dépenses du quatrième trimestre 1910.

M. Léon Goethals, administrateur, donne lecture d'un rapport au nom de la commission des finances et de contrôle pour 1910.

Il ressort que les recettes en 1910 se sont élevées à la somme de 21.881 fr. 13, et les dépenses (indemnités de maladies, frais funéraires, allocations de naissance, etc.), à la somme de 4.403 fr. 05, soit un excédent de recettes de 17.478 fr. 08.

Le capital au 20 décembre 1909 étant de 83.716 fr. 52, au 25 décembre 1910 l'encaisse est donc de 83.716 fr. 52, plus 17.478 fr. 08, soit 101.194 fr. 60, se décomptant comme suit : Déposé à la caisse des Dépôts et Consignations : Fonds disponibles, 62.772 fr. ; fonds communs de retraites, 34.732 fr. 86 ; obligations, 3.610 fr. 55 ; espèces en caisse chez le trésorier, 79 fr. 19. Total, 101.194 fr. 60.

Après avoir approuvé la magnifique gestion de la société, il félicite le secrétaire-trésorier, M. Louis Hus, du dévouement qu'il a apporté dans ses fonctions, et le remercie chaleureusement.

Le rapport de M. Goethals est approuvé à l'unanimité.

M. le président est heureux de constater les progrès accomplis par la société, qui se trouve actuellement à la tête d'un capital de plus de 100.000 francs.

Il est heureux d'annoncer que la commission a décidé de profiter de cette circonstance pour organiser au cours de l'Exposition, en mai prochain, une fête qui dépasserait sensiblement le gala des fêtes annuelles. A l'assemblée trimestrielle de mars 1911, nous vous soumettrons le programme de notre fête des 100.000 francs.

Mais, ajoute le président, il ne faut pas nous reposer sur nos lauriers, il faut plus que jamais travailler pour augmenter le recrutement des sociétaires.

Nous ne nous dissimulons pas qu'avec la loi de deux ans, notre recrutement devient difficile, mais nous devons surtout profiter des époques de périodes militaires pour faire notre propagande, en signalant aux sous-officiers les avantages accordés par notre société, et en les engageant à y adhérer.

M. le président entretient ensuite l'assemblée du banquet annuel de la Sainte-Barbe, qui a parfaitement réussi. Les 80 convives ont fait honneur au menu et un concert intime, parfaitement réussi, a terminé la fête.

La société ayant exposé à Bruxelles, les récompenses suivantes ont été accordées : à la société, une médaille d'argent; récompenses aux collaborateurs : médaille de bronze à M. Désiré Segard : mentions honorables à MM. Louis Hus et Fouvez.

M. le président donne lecture ensuite à l'assemblée, des statuts de la société de secours mutuels du « Franc au décès ». Il en fait ressortir les devoirs et avantages des sociétaires et pour ceux que la situation intéresserait, il les prie de s'adresser au secrétaire de la section roubaisienne, M. Piot, 10, rue Pellart.

Avant de lever la séance, M. le président, au nom de son Conseil d'administration, présente ses meilleurs souhaits de bonne année et ses vœux de bonheur pour 1911, aux sociétaires et à leurs familles, leur donnant rendez-vous à la fête des 100.000 francs, en mai prochain.

JEUX AUTOMATIQUES nouveaux modèles. Tout acheteur peut devenir propriétaire sans rien débourser. Maison SCREPEL, Gde-Rue, 138, Rx. Téléph. 21.12. 214-8

LE VERDICT DE ROUEN — Un ordre du jour de protestation — La Chambre Syndicale des ouvriers du bâtiment de Roubaix, nous communique, avec prière d'insérer, le texte d'un ordre du jour, voté par les ouvriers du bâtiment, réunis en assemblée générale le 26 décembre, à 5 heures, à la Bourse du Travail, après discours de MM. Wautier, délégué de l'Union centrale belge du bâtiment et Rousselot, délégué de la Fédération nationale du bâtiment de France.

La première partie de cet ordre du jour a trait à l'entrée des ouvriers belges travaillant en France, dans les sections de l'Union centrale belge.

A titre purement documentaire, voici la seconde partie, relative à la condamnation du citoyen Durand :

« Au sujet de la condamnation à mort du camarade Durand, secrétaire du Syndicat des charbonniers du Havre, les ouvriers du bâtiment déclarent

Ecole des Sciences Sociales et Politiques de Lille

Le Minimum de Salaire dans le Travail à Domicile

CONFÉRENCE de M. JACQUES TOURRET AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE LYON

C'est une question toute d'actualité que celle du minimum de salaire dans l'industrie à domicile. Elle vient de donner lieu à de passionnantes discussions au Conseil Supérieur du Travail et au dépôt d'un projet de loi par M. de Mun.

C'est celle qu'a étudiée M. Jacques Tourret, avocat à la Cour d'appel de Lyon, dans le cours qu'il a donné, mercredi, à cinq heures, à l'Ecole des Sciences sociales et politiques de Lille.

La dénonciation de la misère des ouvrières en chambre est aujourd'hui complète; de nombreuses enquêtes ont montré les souffrances de ce prolétariat inorganisé qui meurt plus qu'il ne vit et qui cache ses larmes au fond de ses taudis.

L'heure n'est plus à la pitié, mais à l'action. Des solutions ont été proposées, des projets élaborés... Il est temps de les réaliser. Il faut, évidemment, envisager la question non seulement sous l'angle moral, mais aussi sous l'angle économique. Il faut donc tenir compte des faits et prendre garde de ne pas, par delà les abus, atteindre dans la répression le travail à domicile lui-même, qui, au fond, est le type du vrai travail, du travail familial.

L'insuffisance des salaires

Des études nombreuses qui ont été publiées, des 55 Congrès qui ont déjà réuni ceux qui s'intéressaient à cette question, il est sorti des précisions qui ont déblayé le terrain et posé des notions essentielles.

Il n'est pas douteux, dit le conférencier, que la misère des ouvrières à domicile ne vient pas de l'insalubrité de leurs logis, ni de l'interposition de la sous-entrepreneuse. Elle vient de l'insuffisance des salaires. L'ouvrière qui ne parvient pas à manger chaque jour avec le produit de son labeur, a le droit de se dresser contre la société et de réclamer justice.

La nécessité de l'intervention légale

Il faut donc relever les bas salaires. Mais comment? On a un instant compté sur la puissance ouvrière qui arriverait, pensait-on, par sa coalition, à imposer sa volonté. Mais l'effort collectif dans ces professions où règne une telle sous-concurrence ouvrière, est presque nul. Il est donc de toute nécessité que la loi intervienne. Le projet du Conseil Supérieur du Travail l'admet et reconnaît ainsi que la loi peut protéger le travail jusque dans le domicile privé du citoyen et que le chiffre de salaire convenu peut être augmenté par elle pour cause de lésion.

Il faut donc trouver le moyen légal de relever le taux des salaires. Pour cela, il est nécessaire de connaître la cause de l'état anormal des salaires. Cette cause, c'est la libre concurrence. Beaucoup de gens qui ne voudraient pas entrer à l'usine, acceptent du travail à domicile; la petite bourgeoise qui travaille ainsi simplement par luxe pour améliorer son ordinaire ou sa toilette et qui peut accepter des salaires très bas, empêche l'ouvrière professionnelle de gagner sa vie avec son travail. Il y a pourtant quelque chose de plus intangible que la liberté, c'est le droit de l'être humain à vivre, et dès lors que la liberté s'exerce aux dépens de la vie, on doit y mettre des limites. Il faut donc mettre une limite à l'abaissement des salaires et établir un minimum. Le minimum, d'ailleurs, n'abolit pas la concurrence, il ne fait que la déplacer et la limiter.

Les projets

La loi n'a pas à fixer elle-même ce minimum, mais à prévoir l'organisation professionnelle efficace qui pourra le axer. Elle ferait ainsi une espèce de contrat collectif obligatoire. Quel est donc ce minimum de salaire? C'est, dit le conférencier, le minimum vital, en-dessous duquel on ne peut plus vivre. Ce minimum vital établi, il conviendra ensuite de l'adapter aux différents travaux pour le rendre un minimum professionnel.

Ainsi, une ouvrière pouvait faire en dix heures deux pièces de lingerie à 0 fr. 50; si le minimum vital était fixé, par exemple, à 1 fr. 60, les pièces de lingerie devraient être payées 0 fr. 76.

Le conférencier examine alors la manière dont seraient établies ces deux opérations : établissement du minimum vital et du minimum professionnel, d'après les projets déposés. C'est aux Conseils de Prud'hommes que certains voudraient confier ce soin, les uns leur donnant un pouvoir réglementaire avant tout travail exécuté, les autres leur donnant seulement le droit de rectifier le salaire obtenu après le travail fait.

Cette procédure soulève des objections de principe et de pratique : de principe, parce que c'est faire une étrange confusion des pouvoirs judiciaire et réglementaire que de donner à des tribunaux le droit de faire la loi; de pratique, parce que ces Conseils ne seront pas suffisamment compétents.

Le projet de Mun, qui prévoit des « Comités mixtes de salaires » entre patrons et ouvriers semble beaucoup mieux adapté aux réalités positives.

Le conférencier montre en passant que ces projets de minimum de salaire correspondent en tous points à la doctrine catholique lumineusement développée sur ce point par Léon XIII dans l'encyclique *Rerum Novarum*, et il termine en espérant que la loi nécessaire viendra bientôt mettre son autorité au service de la justice.

La claire logique de cette étude approfondie, souleva, à la fin de la conférence, d'unanimes et chaleureux applaudissements.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, jeudi 29 décembre

Soleil : lever, 7 h. 55; coucher, 4 h. 8.
Lune : dernier quartier du 23; nouvelle le 31.
Aujourd'hui, Ste Eléonore; demain, St Roger.
De 1 à 2 h., visite à l'Hôpital.
De 2 à 4 h., visite des Musées.

L'Exposition Internationale du Nord de la France (Roubaix 1911)

Les Pays-Bas et l'Exposition

M. Bik, commissaire général des Pays-Bas à l'Exposition de Roubaix en 1911; M. Katz, commissaire-délégué des Pays-Bas; MM. Knottenbek et Van Bennekom, membres du Comité hollandais des expositions à l'étranger; M. Mutters, architecte du pavillon néerlandais de l'Exposition, ont été reçus, hier, par M. Eugène Mathon, président du Comité d'initiative, et M. E.-O. Lami, commissaire général.

La commission néerlandaise a visité les travaux qui, sur tous les points des chantiers se poursuivent avec une activité remarquable; elle s'est montrée agréablement impressionnée par l'ampleur insoupçonnée de l'Exposition, les beaux sites du parc, l'harmonieuse architecture de nos vastes palais.

Ce soir, le sympathique consul des Pays-Bas à Lille, M. Ledieu-Dupaix, donnera, en l'honneur de la délégation néerlandaise, un grand dîner, auquel assisteront les dirigeants de l'Exposition de Roubaix.

L'Anniversaire de la Bataille de Bapaume

En souvenir des gardes mobiles de Roubaix morts pour la Patrie

On nous prie d'insérer l'appel suivant :

Le 2 janvier 1911 à l'occasion du quarantième anniversaire de la bataille de Bapaume, l'Association Amicale du 48e régiment des Mobiles du Nord viendra déposer une couronne au cimetière de Roubaix en souvenir des gardes Mobiles de Roubaix morts pour la patrie. Les anciens Mobiles du 8e bataillon qui voudraient se joindre à leurs camarades sont priés de se trouver place de la Liberté, près la Banque de France un peu avant 9 heures, heure d'arrivée des Lillois, qui viendront par le tramway Mongy, quittant Lille à 8 heures et demie.